



FORMATION CONTINUE

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DU 24 MAI 2021

à parapher et à signer avant toute formation

1. Présentation

MARINA31 est un organisme de formation continue (OF) dont le siège social est établi 6 rue Castor - 78200 Mantes-La-Jolie.

MARINA31 développe, propose et dispense des formations courtes ou longues, en présentiel ou à distance ou mixtes (associant à la fois présentiel et à distance).

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

OF : Organisme de Formation

Client : toute personne physique ou morale (entreprise ou stagiaire) qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de MARINA31.

Entreprise : personne morale qui passe commande d'une action de formation pour un ou plusieurs de ses salariés.

Stagiaire : personne physique qui participe à une formation.

CGV : Conditions Générales de Vente détaillées ci-dessous.

Organisme financeur : organismes nationaux ou régionaux ou de branche qui financent les actions de formation.

2 Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après désignées les « CGV ») s'appliquent à toutes les commandes concernant les formations organisées par MARINA31.

Le fait de passer commande, notamment via la validation d'un bulletin ou dossier d'inscription, l'envoi d'un bon de commande, la signature d'un devis avec bon pour acceptation ou la signature d'un contrat ou d'une convention, implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de MARINA31 ou disposition contractuelle approuvée par les parties, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le Client se porte fort du respect des présentes conditions par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de MARINA31, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de service à ses besoins.

3 Inscription et documents contractuels

Le Stagiaire devra s'inscrire selon les modalités d'inscription en vigueur pour la formation choisie. Le Client doit aviser MARINA31 (Madame Marina THEROUANNE-UDOVICIC) des modalités spécifiques de prise en charge de la formation au moment de l'inscription et en tout état de cause avant le démarrage de la formation.

Pour chaque action de formation, un contrat et/ou une convention, établi(e) selon les articles L.6353-1 et L.6353-2 du Code du Travail, est adressé (e) au Client pour signature et apposition du cachet s'il y a lieu. Le Client s'engage à retourner à MARINA31 (Madame Marina THEROUANNE-UDOVICIC) avant le démarrage de la formation un exemplaire signé et revêtu du cachet s'il y a lieu.

Pour une action de formation prise en charge par un Organisme financeur, il appartient au Client Stagiaire ou Entreprise, d'effectuer son éventuelle demande de prise en charge auprès de celui-ci avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et devient une annexe à la convention ou au contrat. L'attestation de fin de formation est délivrée après la formation et remise en main propre au Stagiaire lors de la dernière séance contre signature, ou, exceptionnellement par voie postale par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la /au Stagiaire. Une attestation de présence, contribuant à certifier l'assiduité du/de la Stagiaire pourra être fournie sur demande.

4 Annulation ou report

4.1 Délai de rétractation pour le Stagiaire en financement individuel

Conformément à l'article L.6353-5 du Code du Travail, à compter de la date de signature du contrat, le Stagiaire en financement individuel dispose d'un délai de dix (10) jours pour se rétracter. Le délai de rétractation est porté à 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus à distance et les contrats conclus hors établissement. Il en informe MARINA31 par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas aucune somme ne peut être exigée.

Si après son inscription et au-delà du délai de rétractation, le/la Stagiaire en financement individuel décide de ne pas intégrer la formation, une retenue de 30% des frais de formation reste due.

4.2 Annulation ou report du fait du stagiaire en financement individuel

Pour résilier le contrat, le/la Stagiaire doit informer MARINA31 par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à Marina THEROUANNE-UDOVICIC, de tout renoncement ou annulation en y exposant les motifs et en précisant la date effective de résiliation (qui sera au plus tôt la date de réception par MARINA31).

Conformément à l'article L.6353-7 du Code du Travail, en cas d'abandon de la formation par le/la Stagiaire pour un motif de force majeure dûment reconnue par MARINA31, le contrat peut être résilié. L'OF MARINA31 est alors fondé à demander le paiement des sommes qu'il a effectivement dépensées ou engagées pour la mise en œuvre de la formation, pour un montant minimal calculé au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.

Dans les autres hypothèses, hors motif de force majeure, outre la facturation des prestations effectivement dispensées, MARINA31 se réserve le droit, de demander le paiement au titre de dommages et intérêts du reste de la somme due. Le paiement de cette somme ne pourra pas faire l'objet d'une prise en charge ou d'une demande de remboursement par un financeur des fonds de la formation continue.

Si l'abandon est le fait d'un cas de forces majeure, dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et extérieur aux parties) et signalé par le Client par lettre recommandée avec accusé de

réception, en joignant toutes les pièces justificatives utiles, le paiement n'est dû qu'au prorata temporis des heures de formation assurées jusqu'à la date de réception du courrier. Concernant les formations courtes et en cas de désistement d'un/d'une Stagiaire, MARINA31 offre la possibilité au Client, avant le début de la prestation, de le remplacer par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins.

4.3 Annulation ou report du fait de l'Entreprise ou de l'Organisme financeur

Pour rompre la convention, l'Entreprise ou l'Organisme financeur doit informer l'OF MARINA31 par lettre recommandée avec accusé de réception de tout renoncement ou annulation à la convention en y exposant les motifs et en précisant la date effective de résiliation (qui sera au plus tôt la date de réception par MARINA31).

- En cas de renoncement ou annulation de la convention par l'Entreprise ou l'Organisme financeur dans un délais supérieur ou égal à dix (10) jours francs avant le début de la formation, MARINA31 facturera 30% de la totalité des frais de formation.
- En cas de renoncement ou annulation de la convention par l'Entreprise ou l'Organisme financeur dans un délais inférieur à dix (10) jours francs avant le début de la formation, MARINA31 facturera la totalité des frais de formation.

En cas d'inexécution totale ou partielle de la convention du fait d'un cocontractant pour un motif de force majeure dûment reconnu, MARINA31 procèdera à la facturation des frais de formation pour un montant calculé au prorata temporis de leur valeur prévue à la convention.

4.4 Annulation ou report du fait de l'OF MARINA31

MARINA31 se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la formation, notamment dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation. Dans ce cas, le Client est prévenu dans les plus brefs délais de cette annulation ou de ce report. Aucune indemnité ne pourra être versée au Client et en tout état de cause, les frais de réservation, de déplacement et/ou d'hébergement réalisés avant d'avoir obtenu la convocation ne pourront faire l'objet d'un remboursement au Client. De manière exceptionnelle et en cas de force majeure, MARINA31 se réserve le droit de remplacer les intervenants initialement prévus pour assurer la formation par d'autres, garantissant une formation de qualité identique.

MARINA31 se réserve également le droit d'adapter, à l'initiative du responsable de formation et/ou de la formatrice ou du formateur en charge de la formation, le contenu et les moyens utilisés tels qu'initialement définis dans le programme joint à la convention et à ses annexes.

En cas de réalisation partielle de la formation du fait de MARINA31, la facturation se fera au prorata temporis des heures réalisées par rapport au nombre d'heures prévues.

5 Paiement

Tous les prix sont indiqués en euros, sont forfaitaires et s'entendent toutes taxes comprises : MARINA31 étant non assujettie à la TVA pour les actions de formation, TVA non applicable, art.293B du Code Général des Impôts. Les prix comprennent la formation et les supports pédagogiques. Ils n'incluent pas les frais de restauration, de transport ou d'hébergement du/de la Stagiaire. Les modalités en sont expressément précisées sur la fiche de présentation de la formation ou sur la convention, le contrat ou le devis.

6 Modalités de règlement

6.1 Règlement par le Stagiaire en financement individuel

Le paiement de 30% du montant total dû conditionne l'inscription administrative et l'accès à la formation. Le solde du montant restant est dû à réception de la facture finale.

6.2 Règlement par l'Entreprise

Le paiement de 50% du montant dû est exigible dès la signature de la convention. Le solde du montant restant dû est réglé en fin de formation à réception de la facture finale.

6.3 Règlement par un Organisme financeur

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge auprès de l'OPCO avant le début de la formation. Le Client a l'obligation de préciser explicitement la raison sociale de l'organisme à facturer, de même que son adresse et le cas échéant son adresse de facturation si celle-ci diffère de son adresse postale.

L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et doit figurer sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signée à MARINA31. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée au Client selon les modalités définies dans les articles 6.1 et 6.2 des CGV. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à MARINA31 au premier jour de la formation, l'OF MARINA31 se réserve la possibilité de facturer au Client la totalité des sommes dues.

7 Défaut de paiement

7.1 Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement dans un délai imparti de trente (30) jours après envoi de la facture, une première lettre de rappel est envoyée au débiteur. En l'absence de règlement de ladite créance, un second rappel est émis dans un nouveau délai de trente (30) jours. Passé ce délai, les taux de pénalités de 3% par mois sont exigibles à compter du deuxième mois suivant la date de fin de prestation. Une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement sera appliquée.

En cas d'échec du recouvrement amiable et en l'absence de réponse dans le délai imparti MARINA31 aura recours au recouvrement contentieux de la créance. Ces poursuites sont susceptibles d'entraîner des frais supplémentaires à la charge du débiteur.

À défaut de règlement, le stagiaire pourra être exclu de la formation. Toute formation réalisée et suivie qui n'aura pas été réglée ne pourra pas faire l'objet d'une attestation de fin de formation ou d'une nouvelle inscription à l'OF MARINA31.

8 Formation à distance

8.1 Descriptif

Pour des raisons pédagogiques et/ou organisationnelles, MARINA31 se réserve le droit d'inclure dans ses formations, un travail à distance sous forme d'exercices ou de cours fournis par le biais d'un Cloud, d'un logiciel, d'une application ou d'une méthode tous accessibles depuis un ordinateur personnel et/ou un smartphone via une connexion internet. Certaines sessions pourront être dispensées par téléphone et/ou par visioconférence.

Les Stagiaires pourront trouver dans ces outils : des espaces de stockage de ressource, des classes virtuelles, des quizz, des outils de communication, des tests, des espaces de dépôt de document.

8.2 Accès aux logiciels et droit d'usage

L'accès à la formation à distance sera limité dans le temps selon les modalités définies par le formateur ou la formatrice lors des séances en présentiel. Chaque usagé devra se conformer aux droits et usages des différentes méthodes, logiciels, applications ou fournisseurs.

8.3 Droit d'usage personnel

Les informations et accès fournis aux Stagiaires sont des informations sensibles, strictement personnelles et confidentielles, placées sous la responsabilité exclusive du Client stagiaire. À ce titre, ils ne peuvent être cédés, revendus ni partagés. Le Client se porte garant auprès de MARINA31 de l'exécution de cette clause par tout Stagiaire et répondra de toute utilisation frauduleuse ou abusive des ressources et accès fournis.

En cas de violation de la clause d'inaliénabilité ou de partage constaté au bénéfice d'un tiers, MARINA31 se réserve le droit de suspendre le service sans indemnité, préavis ni information préalable.

MARINA31 se dégage de toute responsabilité et poursuites liées à une utilisation frauduleuse des ressources fournies, le Client stagiaire endossera seul les poursuites et les frais attenants.

8.4 Interruption de service

MARINA31 s'efforce de rendre accessibles les ressources liées à la formation à distance 7 jours sur 7, 24h sur 24 pendant les droits d'utilisation, mais peut être amené à interrompre l'accès aux ressources à distance (ou une partie des services) à tout moment sans préavis, le tout sans droit à indemnités en cas :

- de force majeure ou d'un événement hors de contrôle de MARINA31 et d'éventuelles pannes ;
- d'interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du service.

Les utilisateurs reconnaissent et acceptent que MARINA31 ne soit pas responsable des conséquences qui peuvent découler pour le /la Stagiaire d'une interruption d'accès aux services à distance. Par ailleurs, la responsabilité de MARINA31 ne saurait être engagée en cas d'impossibilité d'accès par le/la Stagiaire à la formation à distance. Le Client reconnaît que nul ne peut garantir le bon fonctionnement du réseau Internet.

8.5 Cookies

Lors de la consultation des services à distance, des informations relatives à la navigation des Clients sont susceptibles d'être enregistrés dans des fichiers « cookies » installés sur leur ordinateurs ou smartphones ou tablettes. Ces cookies sont émis par MARINA31 dans le but de faciliter la navigation. Le cookie installé ne contient aucune information personnelle sur le Client et est à l'usage exclusif de MARINA31.

Un cookie est un petit fichier envoyé sur l'ordinateur du Client et stocké sur son disque dur. Il permet de faciliter la navigation sur les sites et est indispensable pour accéder à certaines fonctionnalités. Le Client peut modifier les paramètres de son navigateur afin que les cookies soient désactivés et ne soient pas installés sans son accord exprès. Tout paramétrage mis en œuvre par le Client sera susceptible de modifier la navigation ainsi que l'accès à certains services nécessitant l'utilisation de cookies.

9 Protection sociale et Responsabilité civile

Pendant la durée de la formation, le/la Stagiaire reste affilié(e) à son système de sécurité sociale antérieur. Le Stagiaire déclare être garanti au titre de la responsabilité civile. L'OF MARINA31 ne pourra

être tenu pour responsable de tout dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les participants à la formation.

10 Propriété Intellectuelle

Les contenus des formations sont des œuvres protégées par les dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins.

MARINA31 est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par MARINA31 pour assurer ses formations, demeurent sa propriété exclusive. À ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune, transformation, utilisation, exploitation, reproduction non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de MARINA31.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation totale ou partielle des contenus de formation y compris les formations à distance, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En tout état de cause, MARINA31 demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

11 Protection des données à caractère personnel

Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la Loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement général sur la protection des données) articles 21 et suivants ; le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant ayant été collectées par l'intermédiaire de MARINA31.

Il suffit, pour exercer ce droit, d'adresser un courrier postal aux coordonnées figurant sur la facture, à l'attention de Madame Marina THEROUANNE-UDOVICIC, gérante de MARINA31. Les données personnelles concernant le Client, recueillies par l'intermédiaire des différents formulaires et notamment de la convention de formation ou du contrat et toutes informations futures, sont utilisées par MARINA31 uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts, et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers autres que les éventuels prestataires en charge de la gestion des commandes, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir.

Toute demande relative à la protection des données et ses questions juridiques, est à adresser à marina-therouanne@marina31.fr

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que les données à caractère personnel le concernant sont des données accessibles à ses services ; que conformément aux réglementations en vigueur sur la protection des données susmentionnées, le/la Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification des données à caractère personnel le/la concernant. Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent le/la Stagiaire et auxquelles il aura eu accès.

12 Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les documents et informations concernant l'autre partie de quelque nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise au Client par MARINA31. L'OF MARINA31 s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses partenaires ou fournisseurs les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les stagiaires.

13 Communication

Le Client accepte d'être cité par MARINA31 comme Client de ses formations, aux frais de MARINA31. Sauf engagements particuliers et sous réserve du respect des dispositions de l'article 14 des présentes, MARINA31 peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et de sa Clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

14 Contentieux – Droit applicable -Attribution de compétences

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et MARINA31 à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution amiable.

À défaut de résolution amiable, tout litige de toute nature ou toute contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande sera soumis au Tribunal administratif de Versailles compétent.

La responsabilité de MARINA31 vis-à-vis du Client ne saurait excéder en totalité le montant payé par le Client à MARINA31 au titre des présentes conditions.

15 Divers

Les présentes conditions expriment l'intégralité des obligations du Client ainsi que celles de MARINA31. MARINA31 se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation de la commande par le Client. Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire entre les Parties.

Le Client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les accepter comme partie à la convention ou au contrat.

Le règlement intérieur de MARINA31 et les présentes Conditions Générales de vente sont disponibles sur le site : <https://www.marina31.fr>

NOM, DATE ET SIGNATURE :